

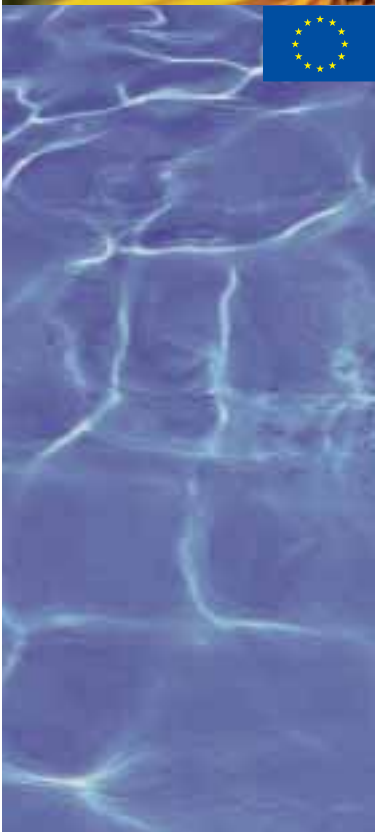


*La directive-cadre sur l'eau*

# Tirez-en parti !



Commission européenne



# L'eau est absolument nécessaire pour vivre

**S**ans eau, il n'y aurait pas de vie sur la planète. Notre existence et nos activités économiques dépendent entièrement de cette ressource précieuse. Et pourtant, l'utilisation de l'eau est souvent limitée dans le monde.

## *Éléments-clés relatifs à la situation de l'eau dans le monde*

- Moins d'1% de l'eau de la planète est destiné à la consommation humaine.
- Plus d'1,2 milliard d'habitants n'a pas accès à l'eau potable.

Comparé à certaines régions du monde, le bilan des ressources en eau en Europe est relativement favorable: le continent ne connaît globalement pas de pénuries d'eau ou de problèmes extrêmes tels que les sécheresses. Par ailleurs, les inondations sont peu fréquentes. Cependant, en y regardant de plus près, on s'aperçoit vite que la qualité de l'eau en Europe est loin d'être satisfaisante.

## *Éléments-clés relatifs à la situation de l'eau en Europe*

- Dans l'Union européenne, 20% de toutes les eaux superficielles sont gravement menacées par la pollution.
- L'eau souterraine fournit environ 65% de l'eau potable en Europe.
- 60% des villes européennes surexploitent leurs ressources en eau souterraine.
- 50% des zones humides sont "en danger" en raison de la surexploitation de l'eau souterraine.
- La superficie des terres irriguées dans le sud de l'Europe a augmenté de 20% depuis 1985.

Étant donné le nombre croissant de pressions exercées sur nos ressources en eau, il est vital que des instruments législatifs efficaces soient mis en place pour gérer ces problèmes et protéger ces ressources au bénéfice des générations futures.

La directive-cadre sur l'eau (DCE) étend la portée de la protection de l'eau à toutes les eaux. Elle fixe des objectifs clairs stipulant que toutes les eaux européennes doivent afficher un "bon état" d'ici 2015 et que l'utilisation de l'eau doit être viable dans toute l'Europe. Ce nouveau système obligatoire est tout à fait opportun étant donné qu'en Europe, les ressources en eau font face à des pressions croissantes. Mieux vaut relever ces défis sans plus tarder et permettre de sécuriser nos ressources en eau dès à présent pour les générations actuelles et futures.



### ***Réunir toutes les personnes concernées***

Afin de mettre cette législation au point, il a fallu rassembler des centaines d'experts, qu'ils soient issus de l'industrie, de l'agriculture, d'organismes environnementaux et de consommateurs ou qu'il s'agisse d'autorités locales et nationales. Cette coopération est primordiale étant donné que l'eau est à la base de toute une série d'activités (ex.: agriculture, pêche, production d'énergie, industrie, transports ou tourisme). Qui mieux que les représentants de ces activités et les consommateurs eux-mêmes sont en mesure de donner un avis judicieux pour le développement d'une politique qui nous touchera tous au même titre?

Cette longue période de consultation ouverte a permis de parvenir à un vaste accord sur les objectifs et les moyens d'action de la directive et de déterminer des échéances précises pour la période de mise en application. Cette directive prévoit également une collaboration entre les pays. Elle encourage les citoyens, les ONG et les autorités à tous les niveaux du gouvernement à s'impliquer davantage, permettant ainsi de veiller à ce que le calendrier obligatoire soit respecté.

### ***Comme cela fonctionnera-t-il?***

La nouvelle directive témoigne d'une approche innovante et ambitieuse de la gestion de l'eau. Les principaux éléments de la législation comprennent:

- la protection de toutes les eaux – rivières, lacs, eaux côtières et souterraines.
- la mise en place d'objectifs ambitieux pour que toutes les eaux affichent un "bon état" d'ici 2015.
- l'exigence d'une coopération transfrontalière entre les pays et toutes les parties concernées.
- la garantie d'une participation active de tous les intervenants, dont les ONG et les communautés locales, dans les activités de gestion de l'eau.
- l'exigence de politiques de tarification de l'eau et le respect du principe "pollueur-payeur"
- l'équilibre des intérêts de l'environnement et de ceux qui en dépendent.

Cette brochure a pour objectif de fournir une vue d'ensemble des objectifs et dispositions de la directive-cadre européenne sur l'eau.

## L'eau n'a **pas de frontière**

Toute personne ayant visité les vastes bassins fluviaux européens tels que le Danube et le Rhin sait que l'eau ne connaît pas de frontière. Si c'est le cas, la meilleure façon de gérer l'eau passe donc par une coopération internationale. L'UE a tiré des leçons de l'expérience acquise dans diverses régions européennes telles que le bassin Rhénan où, par tradition, une coopération internationale a déjà été instaurée de longue date. La directive-cadre sur l'eau exige que tous les partenaires d'un bassin fluvial donné gèrent leurs eaux ensemble dans le cadre d'une coopération étroite. Elle stipule que les pays doivent établir un plan de gestion commun du

bassin fluvial comportant des mesures visant à garantir le respect des objectifs ambitieux de la directive conformément aux échéances fixées.

Ces projets seront conçus et mis en œuvre bassin par bassin – l'unité géologique et hydrologique naturelle qui rassemble les intérêts en amont et en aval, tels que les autorités locales, régionales et nationales, ainsi que les parties prenantes comme les ONG. La DCE a essentiellement pour objectif de développer une nouvelle solidarité dans le domaine de la gestion de l'eau au sein des bassins fluviaux.



### **L'Elbe: le saumon est de retour**

Pendant des années, l'Elbe comptait parmi les rivières les plus polluées d'Europe. Suite à des changements politiques en Europe centrale et orientale, la République Tchèque, l'Allemagne et la Communauté européenne ont décidé, en 1990, de mettre sur pied la Commission internationale pour la protection de l'Elbe. Sur la base d'approches et de principes communs établis suite à toute une série d'études, les pays du bassin de l'Elbe ont déjà atteint d'excellents résultats. En effet, le saumon – l'un des indicateurs de la propreté de l'eau – est revenu dans le bassin de l'Elbe. Les résultats obtenus par ces pays seront certainement renforcés par l'adhésion prochaine de deux autres pays à ce projet. Tous les pays du bassin travailleront ensemble pour atteindre les objectifs fixés par la directive-cadre sur l'eau.

# L'eau est **le problème de tous**

À l'instar de certains pays, divers acteurs issus de secteurs différents devront coopérer pour protéger les ressources en eau. Étant donné que nous utilisons tous de l'eau pour nos activités personnelles ou sur notre lieu de travail (qu'il s'agisse d'une usine, d'une ferme ou d'un bureau), il est primordial que nous soyons tous impliqués dans ce projet pour atteindre les objectifs de la législation. C'est pourquoi, la directive encourage toutes les personnes intéressées à participer activement aux activités liées à la gestion de l'eau. Mieux nous comprenons notre influence sur la qualité et la quantité d'eau, mieux nous pouvons contribuer à la protection de nos ressources en eau si précieuses. La directive-cadre sur l'eau encourage tous les citoyens à participer à la protection et à la gestion de leurs eaux.

Après tout, ce sont à la fois des décideurs et des groupes de citoyens qui ont pris part à l'élaboration de cette législation. La prochaine étape passera par la création d'un "projet de gestion de bassin fluvial" comprenant une analyse des caractéristiques du bassin, une étude de l'impact de l'activité humaine sur l'eau et une analyse économique de l'usage des eaux. Des mesures seront

ensuite adoptées et mises en application dans le cadre d'une coopération entre décideurs et consommateurs.

Le travail réalisé avec les parties intéressées, telles que les ONG, les communautés locales et les divers niveaux d'autorités publiques tout au long du processus de mise en application, est crucial pour garantir l'efficacité et la transparence de ce dernier. Cette implication doit d'ailleurs se prolonger afin que les intérêts liés à l'environnement et à ceux qui en dépendent soient équilibrés.

## **Le WWF - un partenariat pour une meilleure prise de conscience**

En 2000 et 2001, le Programme européen Eau Douce du WWF a organisé trois séminaires, grâce au concours financier de la Commission européenne, chacun d'entre eux traitant d'un problème spécifique relatif à la mise en application de la directive-cadre sur l'eau: (1) *Eau et agriculture*, (2) *Le rôle des zones humides dans la gestion intégrée des bassins fluviaux* et (3) *Règles de l'art pour la planification des bassins fluviaux*.

Les principaux objectifs de ces séminaires étaient de fournir des informations et l'opportunité de débattre de la directive pour une transparence accrue et une prise de conscience du public plus importante; également de faciliter la mise en commun d'expériences et d'expertise et l'identification des "règles de l'art" pour la mise en application d'éléments clés de la législation. Un premier document pratique sur ces séminaires a été rédigé et se trouve à l'adresse suivante:

[www.panda.org/europe/freshwater/seminars/seminar.html](http://www.panda.org/europe/freshwater/seminars/seminar.html)







# L'eau est une **ressource fragile**

## Le poids des accidents chimiques

La contamination des rivières engendrée par des accidents chimiques illustre – de manière dramatique – le lien entre les diverses parties de l'écosystème et les différents usages de l'eau faits par l'homme. Citons un exemple concret: l'accident dans les entrepôts de Sandoz à Bâle, en Suisse, en 1986. L'eau utilisée pour éteindre l'incendie était contaminée par des pesticides mercuriels et organophosphorés ainsi que par d'autres produits chimiques. Cette eau s'est ensuite écoulée dans le Rhin, provoquant une pollution massive et la mort d'un demi-million de poissons, contaminés jusqu'aux Pays-Bas. L'alimentation en eau potable desservant 9 millions de personnes le long du Rhin a dû être immédiatement interrompue.

Un incident en amont s'est répercuté sur tout l'aval de la rivière. Il a fallu une période conséquente avant que la situation du Rhin puisse revenir à la normale. Cet accident a provoqué un renforcement de la coopération entre les pays touchés. Les poissons – dont le saumon – ont fini par refaire leur apparition dans le Rhin. Des accidents similaires ont eu lieu dans le Danube, tels que celui de Baia Mare en Roumanie en 2000 ou d'Aznalcóllar (Andalousie, Espagne) en 1998 où la rupture d'un barrage a empoisonné l'environnement du Parc national de Doñana.

Une seule goutte d'une substance dangereuse peut polluer des milliers de litres d'eau. La pollution générée aujourd'hui pourrait rester pendant des générations dans l'eau souterraine utilisée comme eau potable. En effet, les nombreuses utilisations qui en sont faites notamment dans le domaine agricole, industriel et par les particuliers affectent les ressources en eau.

La directive-cadre vise essentiellement à empêcher la pollution à la source et à établir des mécanismes de contrôle pour veiller à ce que toutes les sources de pollution soient gérées de manière durable. Elle protège l'eau souterraine et fixe des objectifs ambitieux pour sa qualité et sa quantité. Pour les écosystèmes aquatiques de nos rivières, de nos lacs et de nos eaux côtières, des mesures exigeantes sont également prévues. Bien que la plupart des eaux souterraines et superficielles soient aujourd'hui polluées en Europe, elles devraient afficher un "bon état" d'ici 2015.





### ***Politiques d'intégration***

Seule une meilleure intégration des différentes politiques peut protéger l'environnement aquatique. La DCE encourage – et parfois exige – l'intégration des politiques et des actions qui contribuent à l'amélioration de la qualité de l'eau. Ainsi, il peut s'agir d'agriculteurs qui modifient la politique d'affectation des terres agricoles pour réduire l'écoulement de nitrates dans l'eau souterraine, de producteurs industriels qui investissent dans de nouvelles technologies pour minimiser les rejets ou de consommateurs achetant des produits respectueux de l'environnement (tels que des détergents biodégradables).

Par conséquent, les objectifs relatifs à un usage viable de l'eau conformes à la DCE doivent être intégrés au cœur d'autres politiques européennes sur l'agriculture et la pêche, l'énergie, les transports, le tourisme, etc. Lorsqu'une législation existante ne parvient pas à résoudre les problèmes relatifs à la bonne qualité de l'eau, les Etats membres doivent identifier le problème et mettre en place des mesures supplémentaires pour satisfaire à tous les objectifs pertinents. Cela peut

notamment passer par des contrôles plus stricts sur les émissions de pollution provenant de l'industrie ou de l'agriculture.

### ***Il est primordial d'empêcher et de contrôler la pollution.***

En termes de contrôle de la pollution, la directive prévoit deux approches – une réduction aussi importante que possible des rejets et un seuil de qualité minimal – afin que, d'ici 2015, les Etats membres puissent atteindre les objectifs relatifs à une “bonne qualité écologique” de l'eau. La Commission européenne prépare des “normes de qualité environnementale” définissant un “bon statut chimique”. Dans le même temps, des mesures de contrôle des rejets sont également étudiées. Elles vont de la réduction à la suppression graduelle des émissions dans l'environnement aquatique échelonnées sur 20 ans des agents polluants les plus nocifs, les “substances dangereuses prioritaires”. Une fois de plus, l'intégration de tous les instruments disponibles sera nécessaire afin qu'un objectif aussi ambitieux puisse être atteint pour les substances prioritaires.



# Utiliser l'eau de manière **durable**

Une fois conscients du nombre des activités qui affectent l'eau, nous pouvons comprendre tout l'intérêt de conserver l'eau et d'aider à la protéger des agents polluants. Il suffit de se rendre compte du nombre croissant des besoins pour en mesurer les enjeux. Il nous

appartient donc de veiller à ce que la directive-cadre sur l'eau soit mise en application avec efficacité, de façon à ce qu'il y ait assez d'eau pour les générations futures et qu'elle soit d'excellente qualité.

## **Vivre avec un manque d'eau**

Étant donné que les pénuries en eau sont de plus en plus fréquentes dans le monde entier, nous cherchons à réutiliser les eaux usées. Ceci ne manque pas de bon sens puisque cela permet d'utiliser deux fois l'eau pour un même coût de pompage et de traitement obligatoire des eaux usées. Cela permet également de réduire la quantité d'eau à détourner et donc de conserver des ressources. Le seul point négatif, c'est que ce système réduit la quantité d'eau disponible puisque des quantités d'eau moins importantes reviennent dans le système hydrologique naturel.

La réutilisation est une méthode importante et naturelle permettant de gérer les eaux de drainage. Les stratégies en matière de réutilisation des eaux ont évolué afin de tirer le meilleur parti possible d'une alimentation en eau donnée et de pouvoir disposer des eaux de drainage. En effet, de nombreux facteurs doivent être pris en considération, qu'il s'agisse des besoins à court ou à long terme ou des problèmes variant selon les régions. Dans les régions sèches où l'adduction d'eau d'irrigation est limitée, l'eau de drainage peut être utilisée en guise de complément. Cependant, la qualité de l'eau de drainage détermine les cultures pouvant être irriguées. Une eau de drainage à forte teneur en sel ne peut servir à l'irrigation de cultures sensibles au sel. Par contre, elle pourrait être réutilisée sur des fourrages tolérants ou dans des systèmes d'agriculture forestière salins.

En effet, l'eau de drainage saline est de plus en plus réutilisée pour l'irrigation de cultures et d'arbres résistant au sel. Par ailleurs, si un projet d'irrigation est développé près d'une zone humide naturelle, l'eau de drainage peut être réutilisée pour cette dernière. Toutefois, même dans ce cas, certaines précautions doivent être prises afin que la qualité de l'eau de drainage n'affecte pas les poissons, le gibier d'eau ou d'autres espèces sauvages de cette zone humide et que la quantité d'eau suffise à éviter le développement de concentrations dangereuses.





# Le **prix raisonnable** de l'eau

L'eau n'est pas un produit commercial comme un autre mais elle doit être considérée comme un héritage précieux. Il est donc important de lui fixer un tarif, les prix encourageant une utilisation plus durable. C'est pourquoi de nombreux pays européens établissent un prix pour l'eau depuis des années. Des études indiquent qu'une tarification prudente incite à utiliser les ressources en eau de manière durable sur le long terme. Une étude de l'Agence européenne de l'environnement indique que le comptage permet de réaliser des économies immédiates sur l'utilisation de l'eau, de l'ordre de 10 à 25%.

La DCE exige des Etats membres qu'ils développent des politiques de prix pour l'eau dans le cadre desquelles tous les consommateurs apporteraient leur contribution de manière adéquate. Le principe de la directive, c'est que le pollueur devrait payer parce qu'en fin de compte, il y a toujours quelqu'un qui finit par subir la pollution.

Cette directive demande aux autorités de bassins fluviaux de développer des systèmes de tarification de l'eau répondant aux paramètres physiques, sociaux, institutionnels et politiques de chaque région. En d'autres termes, des études seront effectuées sur la répartition des coûts en fonction des différents secteurs tels que les particuliers, l'industrie et l'agriculture, tout en intégrant dans ces coûts les prévisions à long terme des investissements, notamment publics et privés, en termes d'infrastructure. Des consultations auront également lieu afin que le système final adopté équilibre avantageusement l'offre et la demande pour le public d'aujourd'hui et de demain.

Par ailleurs, l'eau étant cruciale pour la santé publique, la directive fixera également des

exceptions pour les régions moins favorisées afin que les services de base soient fournis à un prix raisonnable.

## **Compréhension globale du prix de l'eau en France**

La France est un pays qui fait payer l'approvisionnement en eau depuis des années. Récemment, une étude a tenté de comprendre les prix demandés. Il en ressort que le prix de l'alimentation en eau et des services liés au traitement des eaux usées varie de 0,8 à 3,15 euros par mètre cube. Comment est-ce possible?

Plusieurs facteurs expliquent ces différences de prix, dont:

- le type d'équipement des stations de traitement de l'eau
- le système de production et de distribution d'eau potable
- le type de système de collecte des eaux usées et le traitement utilisé
- les conditions naturelles
- la diffusion ou la répartition de la population

## ***La directive-cadre sur l'eau va-t-elle mener à des prix différents en Europe?***

Même si la directive-cadre a pour objectif d'établir une tarification de l'eau efficace, elle n'exige pas que tous les pays de l'Union européenne fassent payer le même prix. En effet, les prix varieront d'une région à une autre en fonction de facteurs tels que ceux mentionnés ci-dessus ou d'autres éléments comme l'internalisation des coûts environnementaux. Par contre, la transparence des décisions de tarification de l'eau sera bel et bien commune dans toute l'Europe. Nous saurons qui l'utilise, qui la pollue, ce qu'elle coûte et qui la paie! Chacun sera encouragé à participer à des discussions pour veiller à ce que les tarifs soient appropriés en tenant compte des principes économiques, environnementaux et sociaux.



## Une **mise en œuvre** commune

La mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau est unique. Elle repose sur la participation de tous les protagonistes. Elle offre à la Commission européenne, aux Etats membres, aux pays candidats et à toutes les parties intéressées la possibilité – fait sans précédent – d'établir un nouveau partenariat afin de guider le processus et de veiller à une mise en application cohérente et efficace.

Les dispositions de la directive sont complexes et de grande envergure. En outre, bon nombre admettent que leur mise en application sera fortement aidée par la préparation de directives sur toute une série de problèmes techniques. Ce défi a été relevé dans le cadre de la stratégie commune de mise en application pour la DCE, adoptée en mai 2001 et développée conjointement par les Etats membres et la Commission européenne.

### ***Échéances importantes de la directive:***

- **Décembre 2003**  
Les législations nationales et régionales dans le domaine de l'eau seront adaptées à la DCE.  
La coopération au sein des bassins fluviaux sera opérationnelle.
- **Décembre 2004**  
Une analyse des pressions et des impacts des activités humaines sur les eaux doit être menée à bien, au même titre qu'une analyse économique.
- **Décembre 2006**  
Les programmes de contrôle doivent être opérationnels; ils serviront de base à la gestion de l'eau.
- **Décembre 2008**  
Les projets de gestion des bassins fluviaux sont présentés au public.
- **Décembre 2009**  
Publication des premiers plans de gestion des bassins fluviaux.
- **Décembre 2015**  
Les eaux doivent afficher "un bon état".

Commission européenne

**La directive-cadre sur l'eau: tirez-en parti!**

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes

2002 — 12 p. — 14,85 X 21 cm

ISBN 92-894-3040-0

Cette publication est disponible gratuitement jusqu'à épuisement des stocks à l'adresse suivante:

Centre d'information (BU-9 0/11)  
Direction générale de l'environnement  
Commission européenne  
B-1049 Bruxelles

Télécopie: (32-2) 299 61 98  
E-mail: ENV-PUBS@cec.eu.int

**Pour plus d'informations:**

<http://www.europa.eu.int/comm/environment/water/>  
E-mail: env-water@cec.eu.int

## Direction générale de l'environnement

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur Internet via le serveur Europa (<http://europa.eu.int>).

Une fiche bibliographique figure à la fin de l'ouvrage.

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2002

ISBN 92-894-3040-0

© Communautés européennes, 2002  
Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

*Printed in Belgium*

IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ



OFFICE DES PUBLICATIONS OFFICIELLES  
DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

L-2985 Luxembourg

ISBN 92-894-3040-0



9 789289 430401 >